

Bachelier en Agronomie orientation agro-industries et biotechnologies

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AA 103 Mathématiques appliquées			
Code	AGAA1B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine DENORME (christine.denorme@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.2 Développer un esprit critique

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de cette UE, l'étudiant utilisera les unités de grandeurs en les convertissant de façon correcte.
- II. Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant énumérera les formules vues, indispensables à la résolution des exercices.
- III. A la fin de cette activité d'apprentissage, l'étudiant appliquera, en utilisant les formules adéquates, une procédure cohérente afin de résoudre les exercices de base de cette UE (résolutions d'équations, d'inéquations, de systèmes, des triangles, ...).
- IV. Au terme de cette UE, l'étudiant transposera ses acquis pour résoudre des problèmes concrets en repérant les outils adaptés et en développant une démarche scientifique cohérente, rigoureuse et précise.
- V. A la fin de cette activité d'apprentissage, l'étudiant formulera le raisonnement et les conclusions en adoptant les terminologies et les symboles adéquats vus dans le cadre de ce cours.
- VI. Au terme de cette UE, l'étudiant construira des graphes et/ou les interprétera correctement..
- VII. A la fin de cette activité d'apprentissage, l'étudiant utilisera correctement les outils de calcul dont il dispose ou mis à sa disposition.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGAA1B03A Mathématiques appliquées 42 h / 3 C

Contenu

Propriétés des exposants, notation scientifique, opérations sur les réels, règles de priorités des opérations, pourcentage, notions de base sur les fonctions, trigonométrie dans le triangle rectangle.

Fonctions, équations et inéquations du premier et du second degré.

Fonctions et équations trigonométriques et résolution des triangles.

Fonctions, équations et inéquations exponentielles et logarithmes et applications concrètes.

Dérivées, différentielles et intégrales, y compris applications

Démarches d'apprentissage

- Exposé magistral – présentation powerpoint
- Exercices dirigés faits au cours
- Matériel nécessaire: calculatrice scientifique ou graphique (indispensable à chaque cours) et aristo.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La participation au cours et aux exercices est indispensable
- Mise à disposition de séries d'exercices avec corrigé pour un travail personnel
- Explications personnelles fournies lors des exercices dirigés.

Ouvrages de référence

- VAN DIEN F, BIANCHI G., SARTIAUX P., HAUSMAN S. (2010), CQFD Maths 4ème, Bruxelles : de Boeck
- ANNOYE M. & VAN EERDENBRUGGHE A. (2013), CQFD Maths 5ème, Bruxelles: de Boeck
- DELFELD H., PASQUASY F., t'KINDT-DEMULDER I., TIMMERMANS M.-M., (2003) Actimath 5 (Analyse). Belgique, Wavre: Van In.
- DELFELD H, t'KINDT-DEMULDER I., SEVRIN N., TIMMERMANS M.-M., (2005), Actimath 6 (Analyse). Belgique, Wavre : Van In.
- DANIEL J.-M., DOMEZEL V. (2005), Astro-math 4. Belgique, Bruxelles: Wolters Plantyn, 2005

Supports

- Syllabus disponible sur la plateforme.
- Séries d'exercices et corrigés disponibles sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'unité d'enseignement sera composée de

- **une interrogation dispensatoire obligatoire** : programmée la semaine après le congé de Toussaint. La matière de l'interrogation sera précisée au cours. La validation de l'interrogation est fixée à une note égale ou supérieure à 13/20. La validation dispense l'étudiant de cette matière à l'examen final (voir dispositions complémentaires ci-dessous)
- **un examen écrit** unique portant sur toute la matière vue au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- **Evaluation du Q1** : les points obtenus à l'interrogation dispensatoire sont conservés si la note est égale ou supérieure à 13/20. Dans ce cas, l'étudiant n'est plus interrogé sur cette matière lors de l'examen et la note de l'interrogation est utilisée comme note pour les questions de l'examen en lien avec la matière de l'interrogation. Si la note obtenue à l'interrogation est inférieure à 13/20, l'examen portera sur l'ensemble de la matière de l'unité d'enseignement.

En cas d'absence à l'interrogation, il n'y a pas de possibilité de la représenter.

Si cette absence est non couverte par un certificat médical ou un motif légitime (laissé à l'appréciation de la direction), **une note PP sera attribuée pour l'unité d'enseignement** (la note de l'interrogation faisant partie intégrante de l'évaluation du cours).

- **En cas d'évaluation au Q2** : dispositions identiques à celles du Q1.

- **En cas d'évaluation au Q3** : les points de l'interrogation dispensatoire ne sont plus pris en compte. L'étudiant est interrogé sur l'ensemble de la matière de l'unité d'enseignement.

Selon les circonstances sanitaires et l'évolution des précautions sanitaires nécessaires, les mode et modalité d'évaluation peuvent être modifiés durant l'année académiques. L'étudiant en sera averti dans les meilleurs délais.

L'UE sera validée si l'étudiant obtient la note de 10/20.

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et au règlement spécifique des cours et des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).